

1. Généralités

Fribourg Rando, par l'intermédiaire de ses chef/fe/s de course (ci-après CdC), programme des séjours en Suisse et à l'étranger.

Le/la CdC peut requérir la collaboration d'une agence de voyages dont le siège est en Suisse ou à l'étranger.

Les descriptifs et bulletins d'inscription sont disponibles sur le site Internet de Fribourg Rando ou chez le/la CdC dès la publication du programme annuel.

Une fois le nombre d'inscriptions atteint, une mention est faite sur le site de Fribourg Rando.

2. Inscriptions

Les inscriptions sont valables dès la confirmation du/de la CdC et après réception de l'acompte demandé.

En cas de surnombre, le/la CdC avise immédiatement les personnes qui sont mises sur une liste d'attente, au cas où une personne se désisterait.

3. Passeport, visas, vaccins, sécurité

Il incombe au/à la CdC d'aviser les participants des exigences en matière de passeport, visas, santé, qui s'appliquent au pays du séjour. A cette fin, le/la CdC est tenu de s'enquérir de ces exigences auprès des ambassades et consulats compétents bien avant le départ. Il/elle se renseigne également auprès du Département des affaires étrangères pour tout problème de sécurité en pays étrangers.

Fribourg Rando décline toute responsabilité du fait que le voyage ne puisse avoir lieu en raison d'une non-conformité à ces exigences.

4. Frais d'annulation

En cas d'annulation d'un/e participant/e dans un délai de plus de **2 mois avant le départ**, l'acompte versé est restitué avec une retenue de CHF 50.00 pour les frais administratifs.

- **entre 30 et 60 jours** avant le départ, 50% du montant global est dû.
- **moins de 30 jours** avant le départ, 100% du montant global est dû.

Une assurance annulation et rapatriement est obligatoire (Livret ETI, REGA ou assurance similaire).

Fribourg Rando peut annuler un séjour pour des raisons majeures (intempéries, maladie ou accident du/de la CdC, etc.). Les frais d'inscription sont remboursés. Fribourg Rando décline toute autre responsabilité pour des dommages éventuels suite à l'annulation.

5. Bénéfice

Fribourg Rando et le/la CdC ne font pas de bénéfice sur les séjours.

6. Validité

Ce règlement s'applique aux CdC et aux participants.